

Délibération N° DEL-2022-074

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

Dépôts de pouvoir : Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

3. Déploiement des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG)

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance et du renouvellement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour 2022-2024, la Ville de Guéret souhaite développer l'accueil, au sein des services municipaux, de personnes concernées par des mesures de travail d'intérêt général (TIG).

Le Travail d'intérêt Général est une peine prononcée par une Juridiction pénale à l'encontre d'une personne qui a commis une infraction.

La mesure est effectuée avec l'accord de la personne, au profit de la collectivité et sans rémunération. La durée du travail est fixée par le juge.

Le travail peut consister notamment à :

- des travaux techniques (espaces verts, voirie, cuisine centrale)
- des missions administratives (secrétariat, archives)
- réparer les infractions au domaine public (peinture, gestion des déchets)
- etc.

Outre le renforcement du partenariat justice/collectivité, le déploiement des postes de TIG permettrait de lutter contre la récidive en favorisant l'insertion professionnelle des personnes.

En sa qualité d'organisme public, la Ville de Guéret est habilitée d'office pour devenir structure d'accueil du TIG. Toutefois, la Ville doit solliciter son inscription sur la liste des TIG via un formulaire dédié.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le principe du déploiement des postes de Travail d'intérêt général au sein des services municipaux et d'autoriser Madame le Maire à inscrire la Ville de Guéret sur la liste des TIG.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code pénal,

Vu le décret n° 2021-1743 du 22 décembre 2021 relatif aux procédures d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général et d'exécution des mesures de travail non rémunéré, et à l'agrément des structures de placement extérieur

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général

Vu l'avis du Comité technique du 15 juin 2022

Décide :

- de valider le principe du déploiement des postes de Travail d'intérêt général au sein des services municipaux
- de solliciter auprès du Tribunal judiciaire de Guéret l'inscription de la Commune de Guéret sur la liste des TIG
- d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER